

Madame, Monsieur,

Le Centre Communal d'Action Sociale de St Didier de Formans a le plaisir de vous annoncer la signature d'une Convention Sociale avec le prestataire de téléassistance à domicile « Présence Verte ».

Le CCAS a en effet réalisé une véritable étude de marché pour vous et a décidé de passer un partenariat avec « Présence Verte », en raison de nombreux avantages dont vous pourrez bénéficier ;

« Présence Verte », c'est 60 agences en France, 450 salariés permanents, 120 000 abonnés, 1.7 millions d'alertes traitées par an...L'agence située à Limas (Villefranche) garantit un service de proximité à moindre coût.

Dans le cadre de cette convention sociale vous bénéficierez de tarifs préférentiels, sans engagement, sans frais d'installation ni frais de maintenance, et résiliable à tout moment !

De plus, l'option de l'écran Média Connecté vous permet de recevoir des messages visuels, des informations variées, des photos, adressés par vos proches, votre entourage d'aidants et par votre Mairie.



Tous les frais pour la téléassistance bénéficient de crédit d'impôt à hauteur de 50% des frais engagés.



Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Pascale GAUTIER-WILL, vice-présidente du CCAS, au 06 03 99 35 13, qui répondra à vos interrogations.



CONNAISSEZ-VOUS LA TÉLÉASSISTANCE ?

La téléassistance est un service au quotidien, qui permet à la personne fragile et isolée de donner l'alerte en cas de problème.

Ce service est disponible 24h/24 et 7j/7.

L'objectif essentiel de ce dispositif est de rester en contact permanent avec un interlocuteur qui aura pour mission :

- D'aider la personne en difficulté,
- De prévenir l'entourage proche,
- De contacter directement les services d'urgence si besoin.

L'installation de la téléassistance ne nécessite pas de travaux.

Le dispositif comprend un boîtier fixe raccordé sur la prise téléphonique ou sur la box internet et un système de déclenchement sous forme de médaillon ou de bracelet-montre à porter sur soi.

L'émetteur a une portée suffisante pour déclencher un appel à partir de toutes les pièces du domicile ou de son environnement immédiat.

Lors de la prise d'abonnement, l'utilisateur du service indique les coordonnées des personnes formant son "réseau de solidarité". Il s'agit des membres de la famille, voisins, qui pourront intervenir au domicile lors d'un appel d'urgence.

Des aides financières peuvent être accordées sous certaines conditions :

APA, complémentaire Santé, caisse de Retraite, CARSAT, MSA, etc...



Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Pascale GAUTIER-WILL, vice-présidente du CCAS, au 06 03 99 35 13, qui répondra à vos interrogations.

En espérant répondre à vos attentes et en restant à votre disposition, Monsieur le Maire Frédéric Vallos et Madame Pascale Gautier-Will, conseillère déléguée CCAS, vous adressent leurs sentiments les meilleurs.

Frédéric VALLOS

Maire



Pascale GAUTIER-WILL

